COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Membres en exercice : 15 Présents : 15 Absents : 00 Votants : 15

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, Mme Isabelle **FOLLET**, M. Dominique **MILLE**, Mme Laetitia **BOULOGNE**, M. Thierry **CRAMPON**, Mme Martine **BREART**, M. Philipe **ANDRE**, Mme Séverine **GAUDEFROY**, M. Didier **FOLLET**, Mme Mathilde **MILLE**, M. François **HURTELLE**, Mme Emilie **TAILLEFFER**, M. Loïc **JOURNEAUX**, Mme Nicole **VALVEKENS**, M. Joël **LALLIER**

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Mathilde MILLE.

Ordre du jour :

- Approbation du Compte de Gestion 2025 du CCAS
- Approbation du Compte Administratif 2025 du CCAS
- Affectation des résultats du CCAS
- Détermination des commissions communales
- Nomination des représentants des différents syndicats
- Questions diverses
- Droit d'initiative

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 a été adressé à tous les conseillers.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

Approbation du compte de gestion 2025 du CCAS

M. le Maire informe que suite à la dissolution du CCAS au 31 décembre 2025, c'est au Conseil Municipal de procéder à l'approbation du compte de gestion 2025 du CCAS.

M. MILLE, 1er adjoint délégué aux finances, explique qu'auparavant le CCAS était une entité à part entière avec son propre budget. C'était un suivi comptable supplémentaire. Le Conseil Municipal et le CCAS ont pris la décision de procéder à la dissolution de ce dernier. De ce fait, les soldes comptables et actifs du CCAS seront transférés dans le budget de la commune. La collectivité récupère également les compétences et une commission « Action Sociale » sera créée.
Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du compte administratif 2025 du CCAS

M. Dominique Mille, Adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2025 du CCAS qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 099,64 €	0,00 €
Recettes	4 367,69 €	0,00 €
Résultat d'exécution 2023	10 620,41 €	963,72 €
Résultat cumulé au 31/12/2023	+ 12 888,46 €	+ 963,72 €

Après le retrait de l'ordonnateur, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2025 du CCAS.

Affectation du résultat de l'exercice 2025 – CCAS

Après avoir examiné le compte administratif et constatant que celui-ci fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 12 888,46 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement de l'exercice	
A - Résultat de l'exercice	2 268,05 €
B - Résultats antérieurs reportés	10 620,41 €
Résultat à affecter	
C = A + B (hors restes à réaliser)	12 888,46 €
D - Solde d'exécution d'investissement	
D - Déficit	0,00 €
R - Excédent	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
Report N - 1 : R-001	963,72 €
F - BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
AFFECTATION = C	12 888,46 €
G - Affectation en réserve R - 1068 en investissement	0,00 €
- Affectation complémentaire en réserve	0,00 €
H - Report en fonctionnement R 002	12 888,46 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

Commissions Communales :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de constituer des commissions communales présidées par un(e) adjoint(e) au Maire. Celles-ci sont ainsi composées :

Commission Finances – Présidée par M. Dominique Mille, 1er adjoint

Mme Nicole Valvekens, M. François Hurtelle, M. Christophe Buisset, Mme Isabelle Follet, M. Thierry Crampon

Commission Communication – Présidée par M. Dominique Mille, 1er adjoint

Mme Emilie Taillefer, Mme Martine Bréart, Mme Séverine Gaudefroy, Mme Mathilde Mille, M. Christophe Buisset, Mme Isabelle Follet, M. Thierry Crampon

Commission Fêtes, cérémonies et loisirs – Présidée par Mme Isabelle Follet, 2ème adjointe

M. Didier Follet, M. Loïc Journeaux, M. Joël Lallier, M. Christophe Buisset, M. Dominique Mille, M. Thierry Crampon

Commission Education – Présidée par Mme Isabelle Follet, 2ème adjointe

Mme Séverine Gaudefroy, Mme Mathilde Mille, M. Christophe Buisset, M. Dominique Mille, M. Thierry Crampon

Commission d'Action Sociale – Présidée par M. Dominique Mille, 1er adjoint

Mme Laetitia Boulogne, Mme Nicole Valvekens, M. Christophe Buisset, Mme Isabelle Follet, M. Thierry Crampon

Commission Travaux- Présidée par M. Christophe Buisset, Maire

M. François Hurtelle, M. Joël Lallier, M. Loïc Journeaux, M. Didier Follet, M. Philippe André, Mme Martine Bréart, M. Dominique Mille, Mme Isabelle Follet, M. Thierry Crampon

Commission Environnement – Présidée par M. Thierry Crampon, 3ème adjoint

M. Philippe André, Mme Martine Bréart, M. Joël Lallier, M. François Hurtelle, M. Loïc Journeaux, M. Didier Follet, Mme Emilie Taillefer, Mme Laetitia Boulogne, M. Christophe Buisset, M. Dominique Mille, Mme Isabelle Follet

Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L19 du code électoral) :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Mme Nicole Valvekens se porte volontaire pour participer aux travaux de cette commission.

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires :

M. Christophe Buisset (suppléant M. Dominique Mille)
M. Philippe André (suppléante Mme Emilie Taillefer)
M. Loïc Journeaux (suppléante Mme Isabelle Follet)
M. François Hurtelle (suppléant M. Thierry Crampon)

Désignation des délégués à Territoire d'Énergie de la Somme (TE80), au Syndicat Scolaire d'Albert (SISCO), et au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

La commune adhère à différents syndicats. Il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger au sein de chacune de ces instances.

Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués suivants :

Territoire d'Énergie Somme – TE80 :

- 2 membres délégués : M. Christophe BUISSET et M. Philippe ANDRÉ

Ces membres sont élus à l'unanimité.

Syndicat Scolaire d'Albert – SISCO DE LA VALLEE D'ANCRE :

- 1 titulaire : Mme Isabelle FOLLET
- 1 suppléant : Mme Mathilde MILLE

Ces membres sont élus à l'unanimité.

Syndicat Intercommunal d'Aides Ménagères – SIVOM DU CANTON D'ALBERT :

- 1 titulaire : M. Thierry CRAMPON
- 1 suppléant : Mme Séverine GAUDEFROY

Ces membres sont élus à l'unanimité.

Questions diverses :

* M. MILLE souhaite prévoir une date assez rapidement pour faire une photo du nouveau Conseil Municipal. Il est proposé de la faire à 18h00 avant la prochaine réunion du Conseil Municipal.

* Mme BRÉART informe le conseil que la fédération des chasseurs de la Somme fournit des pièges pour les frelons asiatiques. M. le Maire se rapprochera de la fédération pour avoir des informations et passer commande.

* Mme FOLLET propose à l'Assemblée de renouveler l'offre des tickets de cinéma aux enfants de 3 à 18 ans dans le village. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

* M. ANDRÉ demande à quelle commission sera rattaché le cimetière. M. le Maire explique que cela dépendra des sujets concernant le cimetière. Si ceux sont des travaux concernant l'agrandissement, le sujet sera rattaché à la commission travaux et tout ce qui concerne l'embellissement sera rattaché à l'environnement. Il précise par ailleurs que l'étang communal sera rattaché à l'environnement.

* M. ANDRÉ souhaite qu'un point soit fait lors de la prochaine réunion sur le projet de la salle des fêtes. M. le Maire et M. MILLE indiquent qu'une présentation du projet sera effectuée lors d'une prochaine réunion.

* M. ANDRÉ trouve qu'il y a un gros problème avec les encombrants sur la commune. M. le Maire explique que les encombrants sont gérés avec les déchetteries. Pour les personnes âgées non véhiculés ou avec des problèmes de santé, il est possible de voir avec l'agent communal. Si les personnes en font la demande, il pourra déposer leurs encombrants en déchetterie. Il y a également une plateforme pour les déchets verts sur la commune.

* M. le Maire indique que les gens veulent des services mais sans contrepartie financière sur les avis d'imposition. Le traitement des déchets est un vrai coût et mettre en place un service pour le ramassage des encombrants au niveau de la communauté de communes c'est un service supplémentaire qui risque d'être onéreux pour la collectivité en sachant que trois déchetteries sont mises à disposition gratuitement sur le territoire. M. le Maire rappelle aussi les négligences et le non-respect au niveau de la déchetterie espace vert sur le village.

* M. le Maire informe l'Assemblée que le repas des Aînés aura lieu le samedi 25 avril au restaurant le Poppy. Tous les conseillers sont invités, si le conjoint accompagne, une participation de 40 euros sera à régler au restaurateur.

Séance levée à 20h11

Secrétaire séance,

Le Maire,